

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE GONESSE**

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire.**

**Etaient présents :**

**Gonesse pour tous les gonessiens :**

Monsieur JAURREY	Monsieur SABOURET	Monsieur SAMAT
Monsieur ANICET	Monsieur PIGOT	Monsieur ABCHAR
Madame CAUMONT	Monsieur TOUIL	Monsieur NDALA
Monsieur BOISSY	Madame TORDJMAN	Madame VALOISE
Madame MOUSTACHIR	Monsieur CAURO	
Monsieur HAKKOU		

**Agir pour Gonesse :**

Monsieur HAROUTIOUNIAN

**Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 35**

**Gonesse bleu marine :**

Monsieur OUCHIKH

**Nombre de membres  
en exercice : 35**

**Bien vivre ensemble à Gonesse :**

Monsieur QUERFELLI

**Nombre de conseillers  
présents ou  
représentés : 27**

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avec pouvoir :**

Madame GRIS	à	Monsieur JAURREY
Madame HENNEBELLE	à	Monsieur ABCHAR
Monsieur RICHARD	à	Monsieur ANICET
Madame MAILLARD	à	Madame CAUMONT
Madame QUERET	à	Monsieur BOISSY
Monsieur DOS SANTOS	à	Monsieur CAURO
Madame RODRIGUES	à	Monsieur PIGOT
Monsieur DUBOIS	à	Monsieur TOUIL

**Début de séance : 27**

**Fin de séance : 27**

**Absents :**

Madame EULALIE - Madame PEQUIGNOT - Madame MURCIA - Monsieur TIBI - Madame YOHALIN - Monsieur YAPO - Madame KARTOUT - Monsieur VIGOUROUX

**Secrétaire de séance :**

Monsieur CAURO

**OBJET : Désignation de suppléants des Conseillers municipaux délégués de droit en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Electoral et notamment ses articles L.280 à L.293 LO 438-1 et suivants R.130-1 à R.148,

**Vu** la Loi n°2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs,

**Vu** la Loi n°2004-404 du 10 mai 2004 portant modification de l'organisation des élections sénatoriales,

**Vu** le Décret n°2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

**Vu** le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la Circulaire ministérielle NOR INTA/17 17222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

**Vu** l'Arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017,

**Vu** les arrêtés municipaux n°289 et 290 en date du 30 juin 2017 relatifs à la désignation du remplaçant de deux Conseillers municipaux délégués de droit et également titulaire d'un autre mandat mentionné dans la Circulaire ministérielle NOR INTA/17 17222C, soit Monsieur Ouchikh Conseiller régional et Monsieur Sabouret Conseiller départemental,

**Vu** la liste de délégués suppléants présentée par le groupe Gonesse pour tous les gonessiens.

**Considérant** que le Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret en application des articles L 289 et R 133 du Code électoral, soit : sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu, à la désignation des 9 délégués suppléants des Conseillers municipaux de droit, en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017,

**Considérant** que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de présents : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

**PROCLAME** les résultats tels qu'ils ont été transcrits sur le procès-verbal de séance, la déclaration de choix et la feuille de proclamation déposés au Préfet au terme de la séance et réglementairement affichés en mairie,

**DECLARE** la liste ci-après de 9 délégués suppléants présentée par le groupe Gonesse pour tous les gonessiens élue avec vingt-sept voix.

1. GOHIER Gérard
2. OULEBSIR-NACERI Malika
3. HENNEBELLE Jean-Pierre
4. KOUBBACH Wafaa
5. DELPRAT Claude
6. MARION Christine
7. ZOUAOU Raphael
8. PHOBERE Françoise
9. LUKAU Jean-Claude

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,\*



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
Que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : - 4 JUIL. 2017  
Publié, le : - 5 JUIL. 2017

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hervé DE DERROY

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.